

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2015 TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE1274
2.	ORDRE DU JOUR1274
2.1	2015 05 092 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 20151275
3.	PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT)1276
3.1	2015 05 093 Lecture, si demandée, et adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 23 mars 2015 et de la séance ordinaire du 7 avril 20151276
4.	SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 31276
4.1	Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire1276
5.	VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS1276
5.1	Présences et période de questions1276
6.	RAPPORTS1276
6.1	Rapport du maire1276
6.2	Rapport des comités1276
7.	ADMINISTRATION1277
7.1	2015 05 094 Signature du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière – dossier 5573051277
7.2	2015 05 095 Collecte des matières recyclables avec la MRC de Coaticook1277
7.3	2015 05 096 Collecte des plastiques agricoles avec la MRC de Coaticook1278
7.4	2015 05 097 La Frontalière - Gala méritas 2015 (participation financière)1278
7.5	2015 05 098 Demande de contribution au Sécurijour Compton 20151278
7.6	2015 05 099 Appel d'offres pour les travaux de rénovation du centre communautaire1278
8.	URBANISME1279
8.1	Rien à signaler
9.	VOIRIE MUNICIPALE1279
9.1	Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois d'avril 20151279
9.2	2015 05 100 Préparer un dossier argumentaire pour la route # 251 (chemin Favreau)1279
9.3	2015 05 101 Travaux de voirie 2015 et autorisation des crédits1280



10.1	vêtements	
10.2	2015 05 103 Achat de logiciel - mise aux normes de l'eau	1282
11. S	ÉCURITÉ	1283
11.1	Rien à signaler	1283
12. L	OISIRS ET CULTURE	1283
12.1	2015 05 104 Caractérisation paysagère et architecturale des noyaux villageois	1283
12.2	2015 05 105 Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité Amie des (MADA)	
13. C	CORRESPONDANCE	1284
13.1	2015 05 106 Adoption de la correspondance	1284
14. T	RÉSORERIE	1284
14.1	2015 05 107 Adoption des comptes à payer au 4 mai 2015	1284
14.2	Conciliation bancaire au 31 mars 2015	1284
14.3	Liste des comptes à recevoir au 30 avril 2015	1284
14.4	Délégation au 30 avril 2015	1284
14.5	Liste des déboursés au 30 avril 2015	1284
14.6	Rémunération au 30 avril 2015	1284
14.7	2015 05 108 Dépôt des états financiers 2015	1284
14.8	Nomination du vérificateur de la municipalité	1285
15. V	ARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1285
15.1	2015 05 109 Classique de Golf du maire de Coaticook	1285
16.	2015 05 110 Levée de l'assemblée	1285

Province de Québec

## Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 4 mai 2015, à 19 h 30, présidée par le maire, monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Jacques Ménard Monsieur Ronald Bergeron
Madame Nicole Pinsonneault Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

- 1. Ouverture
- 2. Ordre du jour



## 2.1 2015 05 092 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2015.

#### 1. Ouverture

- 1.1 Moment de réflexion
- 1.2 Mot de bienvenue du maire
- 1.3 Présence des membres du conseil

#### 2. Ordre du jour

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2015.

## 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 Lecture, si demandée, et adoption des procès-verbaux de la dernière séance extraordinaire du 23 mars 2015 et de la dernière séance ordinaire du 7 avril 2015.

## 4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et dépôt du suivi, s'il y a lieu, relativement au procèsverbal de la dernière séance ordinaire du 7 avril 2015.

#### 5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

#### 6. Rapports

- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des comités

### 7. Administration

- 7.1 Signature du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dossier 557305
- 7.2 Collecte des matières recyclables avec la MRC de Coaticook
- 7.3 Collecte des plastiques agricoles avec la MRC de Coaticook
- 7.4 École secondaire La Frontalière Gala Méritas 2015
- 7.5 Demande de contribution au Sécurijour Compton 2015
- 7.6 Appel d'offres pour les travaux de rénovation du centre communautaire

#### 8. Urbanisme

8.1 Rien à signaler

#### 9. Voirie

- 9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal au mois d'avril (Dépôt)
- 9.2 Préparer un dossier argumentaire pour la route # 251 (chemin Favreau)
- 9.3 Travaux de voirie 2015 et autorisation des crédits.

## 10. Environnement et hygiène du milieu

- 10.1 Adoption du règlement #363-15 relatif aux boîtes de dons de vêtements
- 10.2 Soumission pour l'achat de logiciel et l'installation pour la mise aux normes de l'eau

## 11. Sécurité

11.1 Rien à signaler

## 12. Loisirs et Culture

- 12.1 Caractérisation paysagère et architecturale des noyaux villageois
- 12.2 Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité Amie des aînés (MADA) Bilan, recommandation

## 13. Correspondance

Adoption de la correspondance

#### 14. Trésorerie

- 14.1 Adoption des comptes à payer au 4 mai 2015
- 14.2 Conciliation bancaire au 31 mars 2015
- 14.3 Liste des comptes à recevoir au 30 avril 2015
- 14.4 Délégation au 30 avril 2015



- 14.5 Liste des déboursés au 30 avril 2015
- 14.6 Rémunération du mois d'avril 2015
- 14.7 Dépôt des états financiers 2014 (article du Code municipal)
- 14.8 Nomination du vérificateur de la municipalité
- 15. Divers

15.1 Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook

- 16. Varia et période de questions
- 17. Levée de la séance et heure

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers :

APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

- 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)
- 3.1 2015 05 093 Lecture, si demandée, et adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 23 mars 2015 et de la séance ordinaire du 7 avril 2015

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 23 mars et de la séance ordinaire du 7 avril 2015 soient adoptés tels que présentés.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

- 4. Suivi des affaires découlant du point 3
- 4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire.

Le suivi de la séance ordinaire du 7 avril 2015 est fait séance tenante.

- 5. Visite et période de questions
- 5.1 Présences et période de questions

Est présente : Madame Lise Désorcy-Côté.

6. Rapports

6.1 Rapport du maire

Monsieur le maire était présent à la dernière réunion du conseil de la MRC de Coaticook. Il mentionne également sa présence à onze rencontres au courant du mois d'avril.

#### 6.2 Rapport des comités

Madame la conseillère Émilie Groleau mentionne sa rencontre au mois d'avril concernant le comité famille MADA.

Monsieur le conseiller Jacques Ménard mentionne sa présence à deux rencontres au courant mois d'avril.



Madame la conseillère Nicole Pinsonneault dépose une liste concernant sa présence à trois rencontres au courant du mois d'avril.

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers mentionne sa présence à trois rencontres au courant du mois d'avril.

Monsieur le conseiller Ronald Bergeron mentionne sa présence à deux rencontres au courant du mois d'avril.

Monsieur le conseiller Gary Caldwell mentionne sa présence à quatre rencontres au courant du mois d'avril.

#### 7. Administration

## 7.1 2015 05 094 Signature du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière – dossier 557305

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accorde une aide financière à la municipalité visant à permettre la réfection, le remplacement ou la construction d'infrastructures ;

**ATTENDU QUE** la gestion du programme d'infrastructures Québec-Municipalités est sous la responsabilité du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ; APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte les modalités du protocole d'entente soumis par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

**QUE** l'entente prévoit l'aménagement de la salle des aînés à l'annexe B les travaux admissibles et une aide financière ne dépassant pas 100 000 \$;

**QUE** le conseil municipal s'engage à contribuer au programme à 20 % concernant les travaux du rez-de-chaussée (niveau 1);

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le protocole d'entente et tous les documents nécessaires dans le présent dossier # 557305.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

### 7.2 2015 05 095 Collecte des matières recyclables avec la MRC de Coaticook

**ATTENDU QUE** l'échéance du contrat des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2015 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit signifier son intention de renouveler l'entente avec la MRC de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron; APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil municipal accepte de renouveler l'entente des matières recyclables avec la MRC de Coaticook:

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur le maire Bernard Marion et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Réjean Fauteux à signer l'entente et tous les documents nécessaires dans le présent dossier et d'informer la direction générale de la MRC de Coaticook.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE



## 7.3 2015 05 096 Collecte des plastiques agricoles avec la MRC de Coaticook

**ATTENDU QUE** l'échéance du contrat des plastiques agricoles vient à échéance le 31 décembre 2015 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit signifier son intention de renouveler l'entente avec la MRC de Coaticook:

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal accepte de renouveler l'entente des plastiques agricoles avec la MRC de Coaticook;

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur le maire Bernard Marion et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Réjean Fauteux à signer l'entente et tous les documents nécessaires dans le présent dossier et d'informer la direction générale de la MRC de Coaticook.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

#### 7.4 2015 05 097 La Frontalière – Gala méritas 2015 (participation financière)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** remettre un montant de 100 \$ à la Frontalière pour l'occasion du Gala méritas 2015 qui se tiendra le 9 juin 2015.

**D**'autoriser la direction générale à faire le paiement.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

## 7.5 2015 05 098 Demande de contribution au Sécurijour Compton 2015

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QU'**une commandite de 150 \$ soit donnée à Sécurijour Compton dans le cadre de l'activité de prévention qui se tiendra le vendredi 29 mai 2015.

D'autoriser le directeur général à faire le paiement à Sécurijour de Compton.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

# 7.6 2015 05 099 Appel d'offres pour les travaux de rénovation du centre communautaire

**ATTENDU** que la Municipalité a présenté un projet au Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec PDEQ-IIL

afin d'obtenir une aide financière visant à permettre la rénovation du centre communautaire;



**ATTENDU** que la Municipalité doit procéder par appel d'offres public sur le SEAO afin de conclure le contrat relatif à l'exécution des travaux de rénovation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver les documents d'appel d'offres relatifs au contrat de rénovation du centre communautaire;

**D**'autoriser le directeur général monsieur Réjean Fauteux à procéder aux publications des documents d'appel d'offres;

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

- 8. Urbanisme
- 8.1 Rien à signaler.
- 9. Voirie municipale
- 9.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois d'avril 2015

Le directeur général dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal pour les périodes 29 mars au 26 avril 2015. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

# 9.2 2015 05 100 Préparer un dossier argumentaire pour la route # 251 (chemin Favreau)

ATTENDU que la route # 251 entre la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et la municipalité de Saint-Herménégilde ont la responsabilité de l'entretien de cette route numéroté:

ATTENDU que la section du Canton a une longueur de 4.727 km qui a été remis à la municipalité en 1993;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire une demande auprès du député Provincial afin d'avoir une aide pour améliorer la circulation et la rendre plus sécuritaire;

**ATTENDU** que les maires des municipalités de Saint-Herménégilde et du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton messieurs Gérard Duteau et Bernard Marion ont rencontrés le député monsieur Guy Hardy le 17 juin 2014 pour faire une demande de subvention concernant la reconstruction de la route #251 (chemin Favreau);

ATTENDU que cette demande serait faite conjointement avec la municipalité de Saint-Herménégilde pour présenter au député;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal est favorable à monter un dossier argumentaire afin d'obtenir les subventions nécessaire afin d'améliorer la structure et de finir en asphalte la route # 251;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à préparer le dossier argumentaire avec la directrice général de Saint-Herménégilde et madame Nancy Bilodeau, greffière de la MRC et monsieur Nicolas Lachance technicien en génie civil.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE



### 9.3 2015 05 101 Travaux de voirie 2015 et autorisation des crédits

ATTENDU que le comité de voirie fera l'inventaire des travaux en voirie à être réalisé durant l'été 2015;

ATTENDU que le comité de voirie établira les priorités et les travaux en voirie seront réalisés selon le budget 2015;

ATTENDU que les travaux consiste à du rechargement, entretien des fossés, des ponceaux, la signalisation et tous les travaux connexes en voirie;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise les crédits suivants afin que les travaux soient exécutés durant l'été 2015 et qu'un rapport sera déposé aux séances de travail lorsque disponible;

QUE le budget d'entretien en voirie 2015 est autorisé comme suit :

- Entretien des chemins municipaux (budget de 65 091 \$ avec les taxes) tels que décrits au budget 2015 à la page 5 donnés budgétaires.)
- Rechargement de chemins taxe spéciale (100\$) en voirie (budget de 50 700 \$ avec les taxes).
- Rechargement de chemins en voirie (budget de 34 710 \$ avec les taxes).
- Des prévisions seront faites et présentées au comité avant le début des travaux.

QUE le conseil municipal approprie toutes les subventions provinciales et autres au budget voirie;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire exécuter et entreprendre les négociations concernant les travaux d'entretien de la voirie locale et à effectuer les transferts budgétaires nécessaires, lorsque requis.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 32000 521, 03 31020 721, 03 31021 721

10. Environnement et hygiène du milieu

## 10.1 2015 05 102 Adoption du règlement #363-15 relatif aux boîtes de dons de vêtements

**ATTENDU** qu'il y a lieu de régir les boîtes de dons de vêtements qui peuvent être installées sur la propriété privée dans la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance régulière du 7 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

## LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

#### **ARTICLE 1 INTERPRÉTATION**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par



:

- a) exploitant : toute personne qui exploite une boîte de dons de vêtements;
- b) organisme de bienfaisance : un exploitant enregistré comme organisme de bienfaisance et détenteur d'un numéro d'enregistrement délivré par l'Agence du revenu du Canada (ARC);
- c) propriétaire : le propriétaire ou l'occupant d'une propriété où est installée une boîte de dons de vêtements.

#### ARTICLE 2 CERTIFICAT D'OCCUPATION

L'installation de toute boîte de dons de vêtements doit faire l'objet d'un certificat d'occupation obtenu en vertu du *Règlement sur les permis et certificats* numéro 357-14 de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

#### **ARTICLE 3 MODALITÉS**

L'obtention d'un certificat d'occupation pour l'installation d'une boîte de dons de vêtements est sujette aux modalités suivantes :

- a) seul un organisme de bienfaisance peut obtenir un certificat d'occupation. pour l'installation et l'exploitation d'une boîte de dons de vêtements;
- b) l'autorisation écrite du propriétaire est nécessaire;
- c) l'exploitant doit détenir une police d'assurance responsabilité civile d'un montant minimum de 2 000 000 \$;
- d) il n'y a pas d'autre certificat d'occupation autorisant l'installation d'une boîte de dons de vêtements sur le terrain.

#### **ARTICLE 4 EMPLACEMENT**

Toute boîte de dons de vêtements est autorisée à titre d'usage accessoire sur un terrain qui n'est pas vacant et qui occupé par un usage commercial, industriel ou institutionnel, aux conditions suivantes :

- a) un maximum de trois (3) boîtes de dons de vêtements peuvent être installées par terrain;
- b) une boîte de dons de vêtements doit être placée à un endroit convenu avec le propriétaire;
- c) une boîte de dons de vêtements ne doit jamais empiéter dans l'emprise de la rue ou dans une case de stationnement de façon à réduire le nombre de cases minimum requis par la réglementation;
- d) une boîte de dons de vêtements ne doit pas gêner l'accès des piétons à une porte d'un bâtiment ou bloquer la vue aux automobilistes.

#### ARTICLE 5 DIMENSIONS ET PUBLICITÉ

Une boîte de dons de vêtements doit être conçue de matériaux incombustibles et ne doit pas excéder une hauteur de 1.5 mètres, une largeur de 1.5 mètres et une profondeur de 1.5 mètres.

Une boîte de dons de vêtements enfouie ou semi-enfouie dans le sol doit être conçue en plastique rigide de haute densité et ne doit pas excéder une hauteur de 1.5 mètres



et une largeur de 1.5 mètres pour la partie hors-sol.

De plus, le nom, le numéro de téléphone et le numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) doivent être indiqués sur la boîte de dons de vêtements.

La taille des caractères utilisés aux fins de ses indications doit être d'au moins 150 points (police Arial ou semblable) et la couleur doit contraster avec celle de la boîte de dons de vêtements.

## **ARTICLE 6 AUTRES MODALITÉS**

Une boîte de dons de vêtements doit être bien entretenue en tout temps, exempte de rouille ou de graffitis. Aucun dépôt de vêtement ou autre objet n'est permis ailleurs qu'à l'intérieur de la boîte de dons de vêtements.

L'exploitant d'une boîte de dons de vêtements doit fournir annuellement à la municipalité (*ou l'arrondissement*), au plus tard le 31 janvier de chaque année, les statistiques de volume provenant du territoire de cette dernière (*ou ce dernier*) au cours de l'année précédente ainsi qu'un rapport sur la redistribution des profits tirés de la collecte des boîtes de dons de vêtements au cours de son dernier exercice financier.

## ARTICLE 7 PÉNALITÉS

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible pour une première infraction d'une amende d'au plus 1 000 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 2 000 \$ s'il est une personne morale. En cas de récidive, le montant de l'amende est d'au plus 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 4 000 \$ s'il est une personne morale.

Toute infraction au présent règlement qui se continue pour plus d'une journée est considérée comme une infraction distincte et séparée pour chaque jour où elle se continue.

La délivrance d'un constat d'infraction en vertu du présent règlement ne prive pas la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton des autres recours pouvant lui appartenir.

De plus, le défaut pour un exploitant de se conformer aux obligations prévues au deuxième alinéa de l'article 6 peut entraîner la révocation du certificat d'occupation.

#### **ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

### 10.2 2015 05 103 Achat de logiciel – mise aux normes de l'eau

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal désire que les rapports correspondent aux normes de l'eau potable et que le logiciel soit compatible avec la version de Windows 2010;

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat du logiciel tels que présentés dans l'offre de service des Installations Électriques R. Théberge Inc. au montant de 3 741 \$ plus les taxes applicables;



**D**'autoriser la direction générale à contacter et à faire le paiement aux Installations Électriques R. Théberge Inc. concernant l'installation et la mise en marge du logiciel.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 41300 521.

- 11. Sécurité
- 11.1 Rien à signaler.
- 12. Loisirs et Culture
- 12.1 2015 05 104 Caractérisation paysagère et architecturale des noyaux villageois

**ATTENDU** que le projet de Caractérisation paysagère et architecturale des noyaux villageois est réalisé dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications;

**ATTENDU** que chaque étude de caractérisation est d'une valeur de près de 4 000\$ et que le budget alloué à ce projet est de 22 900\$, seulement six caractérisations pourront être réalisées;

**ATTENDU** que les objectifs de la caractérisation sont de doter la municipalité d'une vision d'ensemble du noyau villageois, d'identifier un centre névralgique au noyau villageois, de mettre en valeur les atouts et les attraits du noyau villageois;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ; APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton informe madame Sylvie Masse, agente culturelle de la MRC de Coaticook son souhait d'être une des municipalités retenues afin de participer à ce projet;

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à faire parvenir à madame Masse la présente résolution.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

12.2 2015 05 105 Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité Amie des aînés (MADA)

**CONSIDERANT** que la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton veut mettre à jour sa politique familiale et municipalité amie des aînés (MADA) adopté par sa résolution 2012-12-05;

**CONSIDERANT** qu'en adoptant une politique familiale et en réalisant la démarche Municipalité amie des aînés, la municipalité veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés et la tenir à jour;

**CONSIDERANT** que la municipalité souhaite maintenir à jour la démarche (MADA) simultanément à la mise à jour de sa politique familiale municipale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accuse réception du bilan mis à jour de la politique familiale (PFM) et Municipalité Amie des aînés (MADA) ;

**QUE** le comité Famille (MADA) pour l'année 2015 dépose l'intégral des recommandations approuvés par le comité ;



**QU**'après étude des recommandations déposés en date de mai 2015, le conseil accepte les recommandations tel que déposé ;

**QUE** madame la conseillère Nicole Pinsonneault et madame la conseillère Émilie Groleau sont les responsables de la Politique familiale et des Aînés.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

13. Correspondance

13.1 2015 05 106 Adoption de la correspondance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance du mois d'avril 2015 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

14. Trésorerie

14.1 2015 05 107 Adoption des comptes à payer au 4 mai 2015

14.2 Conciliation bancaire au 31 mars 2015

14.3 Liste des comptes à recevoir au 30 avril 2015

14.4 Délégation au 30 avril 2015

14.5 Liste des déboursés au 30 avril 2015

14.6 Rémunération au 30 avril 2015

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 4 mai 2015 pour un total de 82 607.81 \$,

**QUE** la liste des déboursés pour le mois d'avril est de 85 191.20 \$, que la liste des prélèvements de 1 815.21 \$, que les dépôts directs de 39 398.57 \$ ainsi que la rémunération de 13 533.05 \$;

**QUE** la présentation de la conciliation bancaire au 31 mars 2015 soit acceptée telle que déposée ;

QUE le montant des comptes à recevoir est de 600 182.47 \$ au 30 avril 2015 ;

QUE le volet trésorerie soit accepté tel que déposé par le directeur général et secrétairetrésorier.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 222 545.84\$ au 4 mai 2015.

### 14.7 2015 05 108 Dépôt des états financiers 2014

Conformément aux articles 176 et 176.1 du code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton dépose le rapport financier au 31 décembre 2014.



Conformément à la l'article 966.3 du code municipal du Québec, le rapport financier de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, doit être transmis au secrétaire-trésorier;

Et le rapport financier sera transmis au MAMOT.

## 14.8 Nomination du vérificateur de la municipalité

Reporté à l'assemblée régulière du 1er juin 2015.

### 15. Varia et période de questions

### 15.1 2015 05 109 Classique de Golf du maire de Coaticook

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE trois membres du conseil municipal seront présents au souper et à la soirée, concernant la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook qui aura lieu le mercredi 10 juin 2015 au coût total de 75 \$ par personne.

D'autoriser le directeur général à faire le paiement à la Ville de Coaticook.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 310.

#### 16. 2015 05 110 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron; APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit levée, il est 21 h 10.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

Bernard Marion, maire
Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fauteux
Directeur général et secrétaire-trésorier